



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aides et prêts

Question écrite n° 64173

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur les vives préoccupations des sociétés de développement régional (SDR) qui participent depuis près de quarante années au financement des PME et PMI. C'est ainsi que pour la région Nord-Pas-de-Calais, la SDR détient un portefeuille de plus de 2 000 clients pour un encours de près de 3 milliards de francs. Or, jusqu'à présent, le refinancement nécessaire à cette activité de prêteur s'était effectuée directement sur les marchés financiers et depuis six ans, par l'intermédiaire de Finansder, établissement financier commun aux SDR. Dans tous les cas, les emprunts proposés à la souscription des épargnants étaient assortis de la garantie inconditionnelle de l'Etat qui contribuait donc, par ce biais, au soutien des investissements des PME-PMI. Or la situation actuelle devrait être modifiée à compter du 1er janvier 1993, date à laquelle la garantie de l'Etat serait supprimée à l'égard des emprunts des SDR. Cette mesure se traduirait directement par un rencherissement significatif du coût des concours des SDR qui ne seront, des lors, plus à même de remplir la mission qui est la leur depuis 1955 en faveur des petites et moyennes entreprises. Il apparaît donc impératif pour la survie des SDR et dans l'intérêt des PME-PMI et de l'emploi, que la garantie de l'Etat soit maintenue, celle-ci ne créant aucune difficulté vis-à-vis de la réglementation de la CEE. Il lui demande donc les perspectives de son action ministérielle à cet égard.

Texte de la réponse

Reponse. - La garantie de l'Etat sur les emprunts obligataires domestiques de Finansder, organisme commun de refinancement des sociétés de développement régional (SDR), avait été prorogée de manière exceptionnelle pour trois ans, le 1er janvier 1990, afin de faciliter l'adaptation des SDR à leur nouvel environnement concurrentiel. L'Etat a très largement aidé cette adaptation en accordant aux SDR, outre la prorogation de sa garantie à Finansder jusqu'au 31 décembre 1992, l'accès à des enveloppes de ressources CODEVI à taux privilégiés en 1991 pour un montant de 700 MF, 1992 pour 900 MF et 1993 pour 900 MF. Malgré les avantages financiers exceptionnels dont ont bénéficié les SDR au cours des dernières années, plusieurs d'entre elles sont aujourd'hui dans une situation difficile. Cette situation rend indispensable une restructuration de l'actionnariat des SDR et un redressement de leur gestion. Le Gouvernement est attaché à continuer à disposer des instruments régionaux de financement des PME que constituent les SDR. Pour accompagner dans de bonnes conditions la restructuration nécessaire du capital des SDR, à un moment où les PME subissent les contrecoups du ralentissement conjoncturel, il a donc décidé de maintenir pour une année supplémentaire la possibilité pour Finansder d'émettre sur le marché obligataire des emprunts garantis par l'Etat. Les montants garantis seront fixes semestriellement. Pour le premier semestre de 1993, Finansder pourra lever des ressources garanties par l'Etat pour un montant maximum de 1 milliard de francs. Ces ressources seront réparties entre les SDR qui auront sérieusement entrepris une restructuration de leur actionnariat dans tous les cas où cela se révèle nécessaire. Ces ressources garanties, qui viendront s'ajouter au produit de l'important emprunt obligataire de 2 milliards de francs émis avec la garantie de l'Etat en décembre 1992 par Finansder, devront être exclusivement destinées au financement des nouveaux prêts aux PME régionales mis en place en 1993, à l'exclusion du refinancement de la dette antérieure des SDR. Cet effort supplémentaire en faveur des SDR, qui vient compléter

la creation du fonds de garantie a l'investissement de la Sofaris, la mise en place d'une nouvelle enveloppe de ressources CODEVI de 26 milliards de francs et l'allegement de charges de 11 milliards de francs a travers la reduction du decalage d'un mois sur la TVA, temoigne de la volonte du Gouvernement de renforcer les capacites de financement des PME pour 1993.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Lonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64173

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1992, page 5168